

Les défis de la politique criminelle

Conférence de présentation du numéro 45
de la revue *Archives de politique criminelle*

PROGRAMME

25 JANVIER 2024

9H30 - 12H30

Université Paris Nanterre,
200 avenue de la République
92000 Nanterre
Amphithéâtre Weber

cd·pc
CENTRE DE DROIT PENAL
ET DE CRIMINOLOGIE

Université
Paris Nanterre

J
Institut des Études
et de la Recherche
sur le Droit et la Justice

Les défis de la politique criminelle présentation du n°45 de la revue Archives de politique criminelle

Fondée en 1975 par Marc Ancel, cette revue dont la parution est annuelle, associe chercheurs, magistrat-es, avocat-es et universitaires autour de trois axes : principes et problèmes de politique criminelle, politique criminelle appliquée et politique criminelle comparée. L'IERDJ participe à son comité de rédaction et soutient financièrement la publication et la diffusion de la revue.

Mireille Delmas-Marty, qui fut longtemps membre de notre comité de rédaction, a produit une œuvre majeure sur la politique criminelle et sur les politiques criminelles modernes. Au-delà de l'hommage personnel que nous lui avons rendu dans notre précédent numéro, les Archives de politique criminelle souhaitent revenir sur son héritage intellectuel, en questionnant notamment sa pérennité et son actualité. Avec Mireille Delmas-Marty, la politique criminelle n'a plus seulement été un objet d'études ou un ensemble de doctrines, mais a constitué un nouveau champ du savoir à explorer et théoriser. Celle-ci a proposé des méthodes d'analyse inédites qui ont permis de dévoiler les dynamiques et interactions à l'œuvre au sein des grands modèles de réaction sociale à la délinquance. Que reste-t-il aujourd'hui de cette « boîte à outil » si inventive ? La pensée de Mireille Delmas-Marty, ancrée dans le XX^{ème} siècle, a été profondément marquée par les expériences extrêmes de l'Etat moderne mais les concepts qu'elle a forgés restent-ils aujourd'hui appropriés pour saisir, par exemple, la crise de l'Etat, la digitalisation du monde ou les transformations des formes d'insécurité et de violence ? Alors que les sciences sociales connaissent un engouement grandissant pour l'étude des dispositifs de répression de la déviance, la politique criminelle, comme entreprise de décloisonnement disciplinaire sur ces sujets, est-elle toujours pertinente ? N'est-elle pas destinée, in fine, à se fondre dans les sciences politiques, et en particulier dans le courant des politiques publiques en plein expansion ? La singularité de la politique criminelle, au sein des sciences sociales, tient à la place centrale qu'y occupe la norme juridique, et en particulier le droit pénal, dans les différents mécanismes du contrôle social. La politique criminelle a pour point de départ un questionnement venu des sciences juridiques : une analyse en profondeur des chemins de la répression peut-elle se contenter d'une étude formelle des lois et jurisprudences pénales applicables ? A l'évidence, pour être saisie dans toute sa complexité, la réponse pénale ne peut être isolée des autres procédés par lesquels le corps social organise sa réaction au phénomène criminel. Elle doit être mise en perspective et comparée, notamment par l'étude de ses déterminants politiques et de sa réception par la pratique répressive, policière ou judiciaire. Alors que les politiques criminelles contemporaines sont aujourd'hui confrontées à des nouveaux défis, qui pourrait donc douter de l'intérêt scientifique d'une telle démarche aux angles larges ? Ce sont ces défis de la politique criminelle que cette rencontre explorera à travers la présentation du numéro 45 des Archives de politique criminelle.

• 9h00

Accueil des participants

• 9h30

I. La politique criminelle entre théorie et pratique

De la politique criminelle aux politiques criminelles par le prisme des Archives de politique criminelle

Christine Lazerges, professeure émérite de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Directrice des Archives de politique criminelle.

La rose des vents de la politique pénale européenne : hommage à Mireille

Delmas-Marty,

Silvia Allegrezza, Professeure à l'Université du Luxembourg

Contrôler la proportionnalité, est-ce faire de la politique criminelle ?

Guillaume Chetard, Maître de conférences à CY Cergy Paris Université

• 10h45

Débat et pause

• 11h00

II. La politique criminelle du singulier au pluriel

Le droit des étrangers, un laboratoire de dispositifs sécuritaires sous influence

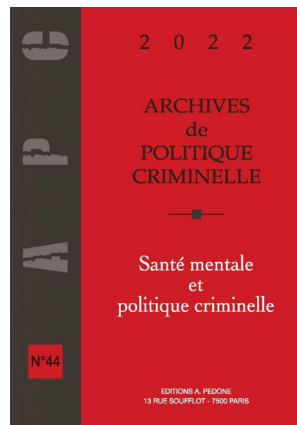
Nicolas Klausser, Chargé de recherche au CNRS - CESDIP

Les syndicats policiers et la loi : dans la boîte noire des politiques policières

Marion Guenot, Chargée de recherche au CNRS - CESDIP

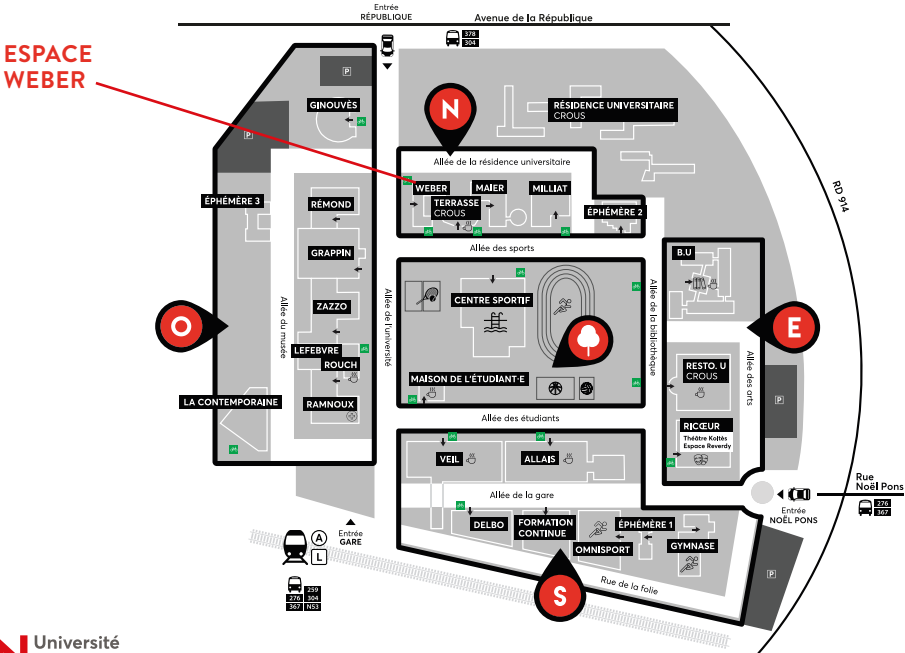
Discutante : Audrey Darsonville,

Professeure de droit privé et sciences criminelles à l'université de Paris-Nanterre



Inscription obligatoire, dans la limite des places disponibles. Un lien de connexion vous sera envoyé 24h avant l'événement si vous vous inscrivez en distanciel. www.gip-ierdj.fr

Plan du campus de Nanterre - Université Paris Nanterre



À PROPOS DE L'INSTITUT DES ÉTUDES ET DE LA RECHERCHE SUR LE DROIT ET LA JUSTICE (IERDJ) :

L'IERDJ a pour objet la promotion d'une réflexion originale et prospective, le développement de la recherche et son soutien, ainsi que la mobilisation et la diffusion des connaissances sur les normes, la régulation juridique, les missions et le fonctionnement de la justice, dans tous les champs disciplinaires pertinents. Son action s'adresse à l'ensemble des professionnels concernés, aux acteurs de la recherche et de la formation, comme à un plus large public, sur le plan national, européen et international.



gip-ierdj.fr